DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER ARRONDISSEMENT DE VENDOME COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux, le sept novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtronau-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

<u>Etaient présents</u>: GRANGER Jacques, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, VIVET Joseph, GERAY Nathalie, de PONTBRIAND Agnès, GOURDET Laurence, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, AYAD Majida, VIOLANTE Florent.

<u>Etaient absents excusés</u>: GLOANEC MAURIN Karine procuration à GRANGER Jacques, CROISSANT Didier procuration à ROULLIER Arnaud, ADAM Aurélie, AUBIER Nathalie, GRENET Virginie.

Secrétaire de séance	GÉRAY Nathalie	
Date de convocation	31.10.2022	
Nb de membres en	19	
exercice		
Nb de membres présents	14	
Nb de pouvoirs	2	
Nb de votants	16	
Nb de suffrages	Pour : 16	CONTRE: 0
exprimés : 16		

Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2022

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2022 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Compte rendu des décisions du Maire depuis le 10 octobre 2022

Le Maire, considérant la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L.2122-22 du CGCT, rend compte aux membres présents des décisions qu'il a prises depuis le 5 septembre 2022

Numéro	Date	Objet de la décision		
2022-23	27/10/2022	Approbation du devis INEO Réseaux Centre sis à Naveil -		
		41100, d'un montant de 1 093,00 € HT soit 1 311,60 € TTC		
		pour la fourniture et pose de deux lanternes d'éclairage public		
		avec raccordement sur la commune déléguée d'Arville		
2022-24	27/10/2022	Approbation du devis de l'Entreprise FLAMANT YOLLIN		
		sise à Fontaine-Les-Coteaux - 41800, d'un montant de		
		2 156,04 € HT soit 2 587,25 € TTC pour l'installation d'un		
		plancher chauffant électrique dans la partie centrale du		
		bâtiment communal dénommée "Atelier de pratiques		
		artistiques" à St Agil, avant achèvement des travaux de		
		maçonnerie en cours et par anticipation de la seconde phase		
		des travaux d'aménagements intérieurs à venir		

Approbation du programme des travaux pour les demandes de DSR 2023

Monsieur Le Maire présente le programme des travaux d'investissements 2023 avec possibilité de solliciter, au plus tard le 12 décembre 2022, des financements au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2023 selon les règles spécifiques définies par le Département, établi par commune déléguée comme suit :

Communes	Estimatif des	DSR 2023	Autres aides
déléguées	travaux		
Arville : travaux de voirie VC des Pinsonnières	61 630 €	(80%) 49 304 €	
Oigny – brise vue + décor des points d'apports volontaires	6 388,00	(80%) 5 110 €	
Saint-Agil – Travaux AEP	402 660 €	Forfait de 32 000 € pour une dépense <300 000 et 399 999 €>	DETR 2022 = 112 500 € DETR 2023 89 450 €
Saint-Avit – travaux de voirie - bicouche	26 317 € €	(60 %) 15 790 €	
Souday – Réhabilitation maison du Porche	133 785 €	Forfait de 24 000 € pour une dépense <80 000 et 149 999>	PRNP: 29 430 DETR: 26 757 CRST: 26 757

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme d'investissement ci-dessus à soumettre auprès du Département pour l'obtention de financements au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2023 DSR 2023,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DSR 2023 pour chacune des communes déléguées,
 - **CHARGE** Monsieur Le Maire de mener à terme ce dossier.

Projet de travaux

<u>Projet de réhabilitation du Prieuré de Souday – Approbation du cahier des charges pour la consultation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - AMO</u>

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre de la consultation d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réhabilitation du Prieuré de Souday, le CAUE a pour mission de rédiger le cahier des charges à partir des besoins définis lors des ateliers de travail composés des élus et mis en place depuis le début de l'année 2022.

Présenté par Mme GOBLET, architecte du CAUE lors de la réunion du 21 octobre, ce cahier comporte un ensemble d'éléments :

- La présentation sommaire de Souday et l'origine du projet,
- Le diagnostic du site qui répertorie le bâti, les accès et l'environnement paysager,

- Le programme du projet de mairie comprenant un organigramme sommaire de fonctionnement, un descriptif des besoins de locaux et les exigences qualificative globales, complété par des photos et le relevé et du bâtiment.

Le bureau d'études au titre de l'AMO devra tenir compte des exigences qualificatives.

La nouvelle mairie devra répondre à toutes les exigences de la règlementation en vigueur (code du travail, réglementation thermique, accessibilité des personnes à mobilité réduite,...). Il est attendu que les choix techniques retenus pour la rénovation du bâtiment assurent la pérennité de sa structure, en plus de valoriser sa composition architecturale. Les matériaux choisis et leur mise en œuvre devront impérativement être en adéquation avec les matériaux et le système constructif de l'existant ainsi que des contraintes du site.

Ce projet ne doit pas être uniquement envisagé en économie de coût de travaux mais dans une approche de coût global. Les coûts d'entretiens et de fonctionnement générés par le projet devront être anticipés dès sa conception.

Des documents annexes seront intégrés à ce dossier :

- L'étude historique du site,
- Les options d'aménagement suggérées par les élus et les agents de la Mairie,
- Les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France,
- Le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et ses contraintes spécifiques,
- Le cahier des charges du projet de chaufferie bois mené en parallèle de ce projet

Le règlement de consultation, rédigé par la commune, définira les règles et date limite de remise des offres au titre de l'AMO.

Une enveloppe spécifique sera réservée pour les aménagements extérieurs et les accès au site.

A l'issue du choix de l'AMO, celle-ci sera en charge de constituer le dossier de consultation d'appel à candidatures de la maîtrise d'œuvre, complété par la partie technique et autres études : études de sol

Le cahier des charges rédigé par le CAUE destiné à la présente consultation servira de base à l'AMO pour l'appel à candidatures. L'AMO devra peaufiner le coût de l'opération.

<u>Particularité</u>: Ce projet comportant de lourds travaux de rénovation et d'interrogation sur l'état de certaines parties du gros œuvre, l'AMO devra intégrer dans le DCE d'appel à candidatures au titre de la maîtrise d'œuvre, une mission de diagnostic en supplément des missions de bases dont le maître d'œuvre aura la charge de réaliser.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le contenu du dossier de consultation des entreprises au titre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à publier la présente consultation.

Chaufferie bois - consultation pour étude thermique et maîtrise d'oeuvre

Le dossier de consultation (DCE) pour le choix d'un bureau d'études et de maîtrise d'œuvre a été mis en ligne le 24 octobre sur le site de l'AMF 41.

Parallèlement à ce projet, l'acquisition de la parcelle bordant à l'Est la propriété de la commune est en cours.

Grange dimière Souday

Suite à un récent coup de vent au mois d'octobre, il a été constaté un affaissement de la toiture de la grange dîmière dû à une panne de bois qui a cédé au niveau de l'entrée principale.

L'entreprise Sylvain GERAY est intervenue de suite pour mettre en place une « jambe de force ».

Service eau

Les travaux du secteur Est de Saint-Agil ont débuté le 24 octobre par la recherche, au niveau du lieudit des Berthelinières, de la canalisation St-Agil/Boursay en l'absence d'un plan de recollement. L'ensemble des pièces a été réceptionné pour effectuer les modifications de branchements. La purge a été posée et le réseau purgé. La prochaine étape consiste à faire les prélèvements pour analyser l'eau et les tests de pression, confiés à l'entreprise COLIN.

Finances

Tarifs municipaux 2023

Suite à la réunion du 3 novembre 2022, la commission des finances propose de maintenir la plupart des tarifs en vigueur et suggère d'augmenter comme suit :

Service assainissement de Souday et Saint-Avit

L'abonnement passerait de 21 € à 22 € - la redevance par m3 de 0,97 € à 1 €

Service eau de Souday

Abonnement compteur de 15 mm – de 50 € à 51 €

Abonnement compteur de 20 mm – de 55 € à 59 €

Abonnement compteur de 25/30/40 mm – de 60 € à 66 €

Prix du m3 – de 0,93 € à 0.97 €

et de 0,98 € à 1,02 € pour la vente d'eau aux communes voisines.

Service eau St Agil

Maintien du prix de l'abonnement de 2022

Augmentation du prix du m3 de 1,17 € 1,20 €

Les prix des services eau et assainissement sont exprimés en hors taxes

Décision modificative 02-2022 – budget commune

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2022 prononçant la dissolution de l'ASAD de Saint-Agil, Considérant qu'il est nécessaire de reprendre dans le budget de la commune les comptes de résultat et la trésorerie disponible de l'ASAD à hauteur de 4 339,67 €, Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ➤ APPROUVE l'intégration par décision modificative sur l'exercice 2022 de l'excédent de fonctionnement de 3 333,46 € au compte 002 et de réduire le déficit d'investissement au compte 001 de 1 007,21 € du budget communal
- ➤ APPROUVE le solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (C/0002) du budget primitif 2022 additionné de la reprise du résultat de l'ASAD soit 326 619,28 (322 886,82 € + 3 332,46) et le déficit d'investissement cumulé au C/001 de 19 855,05 € (20 862,26 € 1 007,21).

Subvention séjour linguistique ou séjour découverte

Monsieur Le Maire propose que la commune participe au financement des séjours linguistiques ou séjours découvertes auxquels les élèves ou lycéens domiciliés à Couëtron-au-Perche peuvent bénéficier au cours de leur scolarité et soumet aux membres présents de fixer la contribution à hauteur de 50 € par élève/lycéen et par séjour mis en place à l'initiative de l'école ou du lycée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ➤ APPROUVE la contribution de 50 € cinquante euros au financement des séjours linguistiques ou séjours découvertes dont les élèves du secondaire et / ou lycéens domiciliés à Couëtron-au-Perche sont inscrits ;
- > DIT que la somme sera versée directement à la structure ou association en charge de l'organisation du séjour et viendra en déduction du montant restant à la charge de la famille sur présentation d'un justificatif;
- ➤ **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget principal.

Cette mesure sera applicable à compter de l'année scolaire 2022/2023 et années suivantes.

Réhabilitation de la piscine de Mondoubleau

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur les intentions et possibilités de la commune de contribuer financièrement à cette opération.

Ce projet a suscité un débat sur l'utilité d'une piscine compte tenu de la charge financière d'un tel équipement dont la période d'ouverture serait de l'ordre de 5 mois par an.

Rapidement, il ressort qu'il est important de réhabiliter cette infrastructure, fruit d'un maintien de l'attractivité de notre territoire en plus de celles déjà existantes et que les collectivités puissent être en mesure de proposer aux enfants la possibilité d'apprendre à nager.

Pour notre commune, il est suggéré de contribuer entre $7 \in \text{ et } 10 \in \text{ par habitant et par an au titre du fonctionnement.}$

A l'unanimité des personnes présentes ou représentées, moins une abstention, cette proposition sera communiquée à la communauté de communes des Collines du Perche.

8 – Questions diverses

<u>Commémoration du 11 novembre</u> : programme identique à l'année précédente, avec une cérémonie dans chacune des communes déléguées.

<u>Bulletin municipal</u> – les membres se sont réunis le 7 novembre et ont récapitulé l'ensemble des informations à communiquer dans l'édition 2022 dont le contenu sera réduit.

Dates des prochaines réunions

- Visite d'une chaufferie bois : 17 novembre 2022
- Commission bulletin municipal: 21 novembre à 15 h 30, mairie de Souday
- Etudes patrimoniales : mercredi 14 décembre à 10 heures pour la remise des rapports de la fin des études
- Conseil Municipal: 20 heures, salle communale St Agil
 - Lundi 12 décembre
 - Lundi 23 ou 30 janvier.
- <u>Vœux 2023</u>: vendredi 13 janvier à 18 h 30 salle communale de Souday accueil des nouveaux habitants et présentation de l'application Intramuros.

Ont été évoqués les sujets suivants :

- Prévoir de repeindre ou changer le portail du cimetière de Souday
- Engager une réflexion pour sécuriser l'entrée de St Agil en arrivant de Souday
- Prévoir le changement des robots de tonte contrat de location à terme en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire, J. GRANGER.